



BREVES DU COMITE D'ETABLISSEMENT DU 26 février 2015

Actualités DR : Concernant la réforme territoriale, notre DR fait partie du groupe de travail national avec ses homologues des régions Nord Pas de Calais, Bourgogne et Ile de France. Une « feuille de route » sera présentée en Juin et les modalités concrètes, en fin d'année. Un « préfigurateur » (futur DR de la grande région ??) sera nommé en Juin.

« mail.net » : Après un déploiement qui laisse la responsabilité de la (dés)organisation à chaque agence, la DR, alertée moult fois par vos élu(e)s, commence enfin à s'inquiéter des organisations dans les agences et de la volumétrie des sollicitations. Ouf ! Errare humanum est, perseverare diabolicum pour changer des anglicismes...

Résultats Campagne promo 2014 : sur un effectif de 435 collègues CDI droit privé, seulement 97 ont bénéficié d'une majoration de salaire ou d'une promotion, les 2 modalités qui s'inscrivent vraiment dans cette campagne. Et seulement 75 collègues se sont vus attribués une prime. Mais une prime n'est pas une augmentation !

263 collègues restent sur le bord de la route. Plus grave encore : pour les 203 collègues en priorité d'examen (dont la situation n'a pas bougé dans les 3 ans), seulement 60 se sont vus attribuer une majoration ou une promotion.

Au total ce sont donc 143 agents qui peuvent engager un recours...**N'hésitez-pas, si vous êtes concernés : Allez-y !!!**

Bilan recrutements 2014 : Dossier remis sur table !!! Amalgame entre demande de mobilité interne et candidatures externes. Postes pourvus qui n'apparaissent pas !!! Copie à revoir, avec mention « peut mieux faire !! »

Ecrêtage des heures : Effectuer des heures supplémentaires, ça se pratique toujours dans la région, la DR nous donne les chiffres en CE...Par contre, rien sur les heures effectuées hors temps de travail légal et hors OATT, l'écrtage nous est dissimulé ! Le CE, à l'unanimité demande les chiffres et porte ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

ASC 2015 : activités et dotations agents quasi à l'identique de 2014. Toutefois, nous déplorons, concernant la dotation agent chèques vacances, qu'elle ne s'effectue en tenant compte du revenu. Certains de nous dire : « on cotise donc on doit avoir en rapport » sauf que le seul contributeur, c'est bien Pole Emploi. Vérifiez votre fiche de paye, vous ne trouverez pas de cotisation salariale ASC !!! Nous nous sommes abstenus.

Poursuite de l'information « conseiller à dominante entreprise » : Au début, ce ne sera ni un poste, ni une mission, puis finalement une mission à durée déterminée décalée de 1, 2 ou 3 ans au choix des conseillers. Pour toutes ces nouveautés (accompagnement global, entreprise, 100% Web...) qui peuvent prendre la forme d'une mission, d'une dominante ou d'un poste, nous avons toutefois obtenu du DR la garantie du volontariat clairement exprimé de l'agent. Pendant ce temps là, les portefeuilles des autres conseillers « dédiés demande d'emploi par défaut » indiqueront une surcharge pondérale non négligeable éventuellement compensée par des CDD plus ou moins long, selon le bon vouloir de la DG. Préparez vos questions !!! Car la présentation vous sera faite le 12 mars en réunion de service.

Upload (transmission de documents via internet) : Possibilité pour les Demandeurs connectés et ultra-équipés de transmettre des documents visualisables dans leur dossier. Mais, sera-t-il possible d'uploader du pila ? Question en suspens...

**SNU
limousin**

Syndicat SNU-
Limousin@pole-
emploi.f

0555323334
0623037104

